



Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz
Rue de l'Industrie, 26-38
1040 Bruxelles

Communiqué de presse

22 décembre 2014

La CREG fixe ses méthodologies de calcul des tarifs de transport de l'électricité et du gaz naturel

Le 18 décembre, le Comité de direction de la CREG a fixé ses méthodologies de détermination des tarifs de transport. Ces méthodologies harmonisées comportent les règles que les gestionnaires du réseau de transport Elia System Operator, Fluxys Belgium et Fluxys LNG devront respecter lors de la préparation, du calcul et de l'introduction de leurs tarifs pour la période 2016-2019 et que le régulateur utilisera lors du traitement de ces propositions tarifaires.

La CREG conclut ainsi un processus long de près d'un an conformément aux prescriptions légales. La méthodologie tarifaire a en effet été développée en étroite concertation avec les gestionnaires de réseau. Au cours du processus, tous les acteurs du marché ont été sondés par le biais d'une consultation et leur contribution a été, le cas échéant, prise en compte. Ensuite, les projets de textes et tous les documents du dossier ont été transmis à la Chambre des Représentants.

Cette nouvelle méthodologie constitue le premier cadre tarifaire à part entière conçu par la CREG. Instrument politique effectif, elle comporte une série de méthodes éprouvées et introduit de nouveaux éléments importants qui contribuent entre autres à la transparence de la structure tarifaire. Elle introduit également un certain nombre d'incitants axés sur la maîtrise des coûts et la qualité de la fourniture de service. Ainsi, des incitants sont entre autres prévus pour le réseau d'électricité en vue de l'intégration de marché (volume utile de capacité d'interconnexion et augmentation mesurée du bien-être économique), de l'amélioration de la qualité (investissements efficaces et réalisation d'investissements en temps voulu), du transport garanti (interruptions minimales) et de la recherche et du développement technologiques.

En ce qui concerne le transport et le stockage du gaz naturel, outre l'élaboration d'une structure tarifaire selon l'exemple européen, l'accent est mis sur l'amélioration de l'efficacité (par l'adaptation des incitants existants et la suppression des incitants inadéquats). Afin de réagir avec souplesse à

l'évolution de la demande de marché, la méthodologie comporte également une procédure d'approbation accélérée des adaptations tarifaires. Enfin, la nouvelle méthodologie tarifaire pour le gaz naturel offre un cadre solide aux investissements afin de renforcer le fonctionnement du marché et la sécurité d'approvisionnement et de poursuivre l'intégration du marché.

Dans une phase ultérieure, Elia et Fluxys Belgium établiront chacune une proposition tarifaire sur la base de cette méthodologie. Dans ce cadre, elles consulteront également le marché. Cette proposition doit être finalisée d'ici au 1^{er} juillet 2015. Durant le second semestre de 2015, la CREG évaluera la proposition et la corrigera si nécessaire.

Contact avec la presse

Annemarie De Vreese, responsable de la communication
+32 2 289 76 90 - +32 479 98 95 28 – adv@creg.be

A propos de la CREG

La CREG est le régulateur fédéral du marché de l'électricité et du gaz naturel en Belgique. Outre sa mission de conseil auprès des autorités publiques, la CREG est notamment chargée de surveiller la transparence et la concurrence sur les marchés de l'électricité et du gaz naturel. Par ailleurs, la CREG veille à ce que la situation des marchés vise l'intérêt général et cadre avec la politique énergétique globale, en tenant toujours compte des intérêts essentiels des consommateurs.

Plus d'informations à l'adresse www.creg.be.